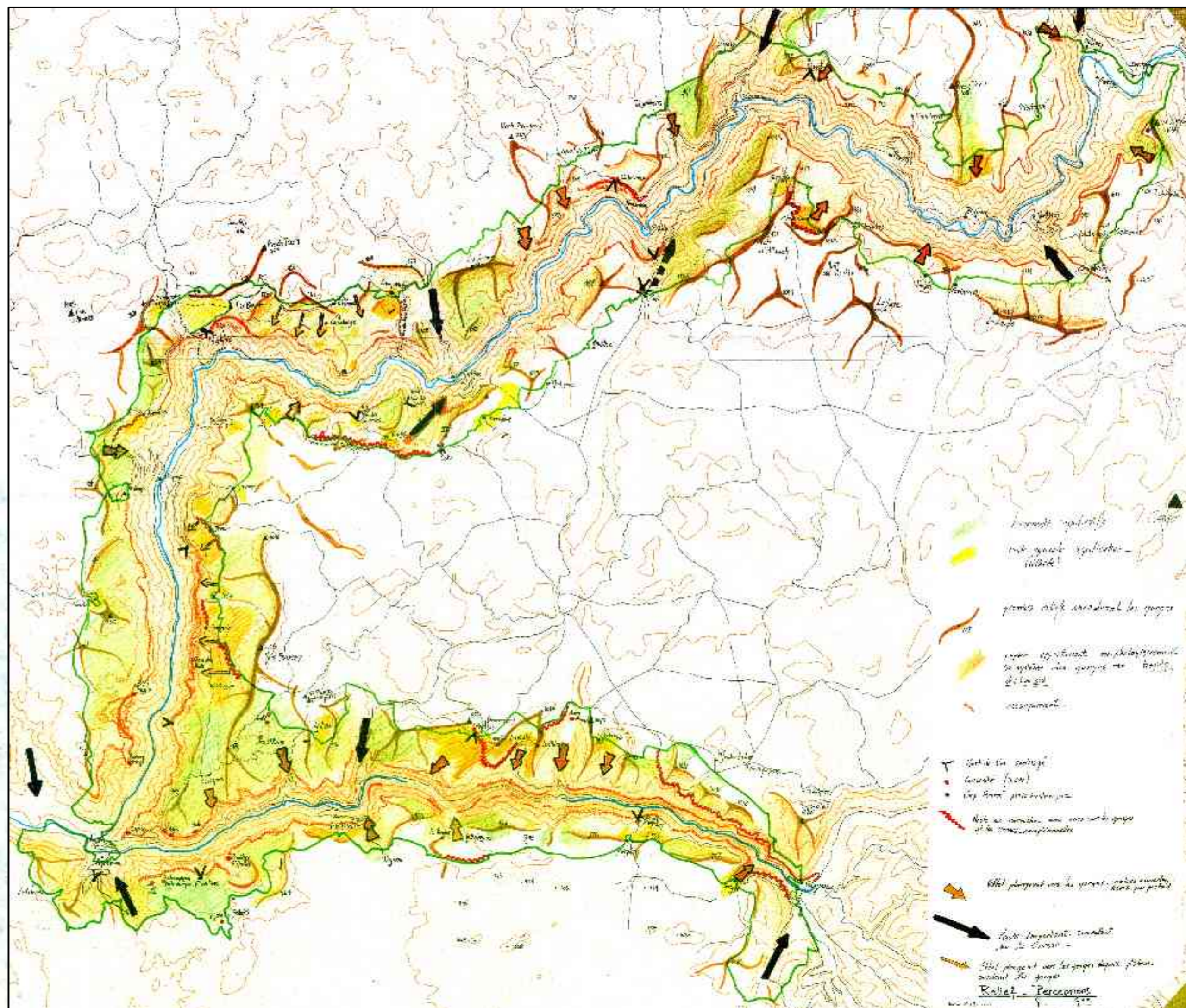


Les Gorges du Tarn et de la Jonte, site classé

Le classement des Gorges du Tarn et de la Jonte, mesure maximale de protection prévue par le Code de l'Environnement, initié en 1990, a été décidé par décret en Conseil d'Etat du 29 mars 2002.

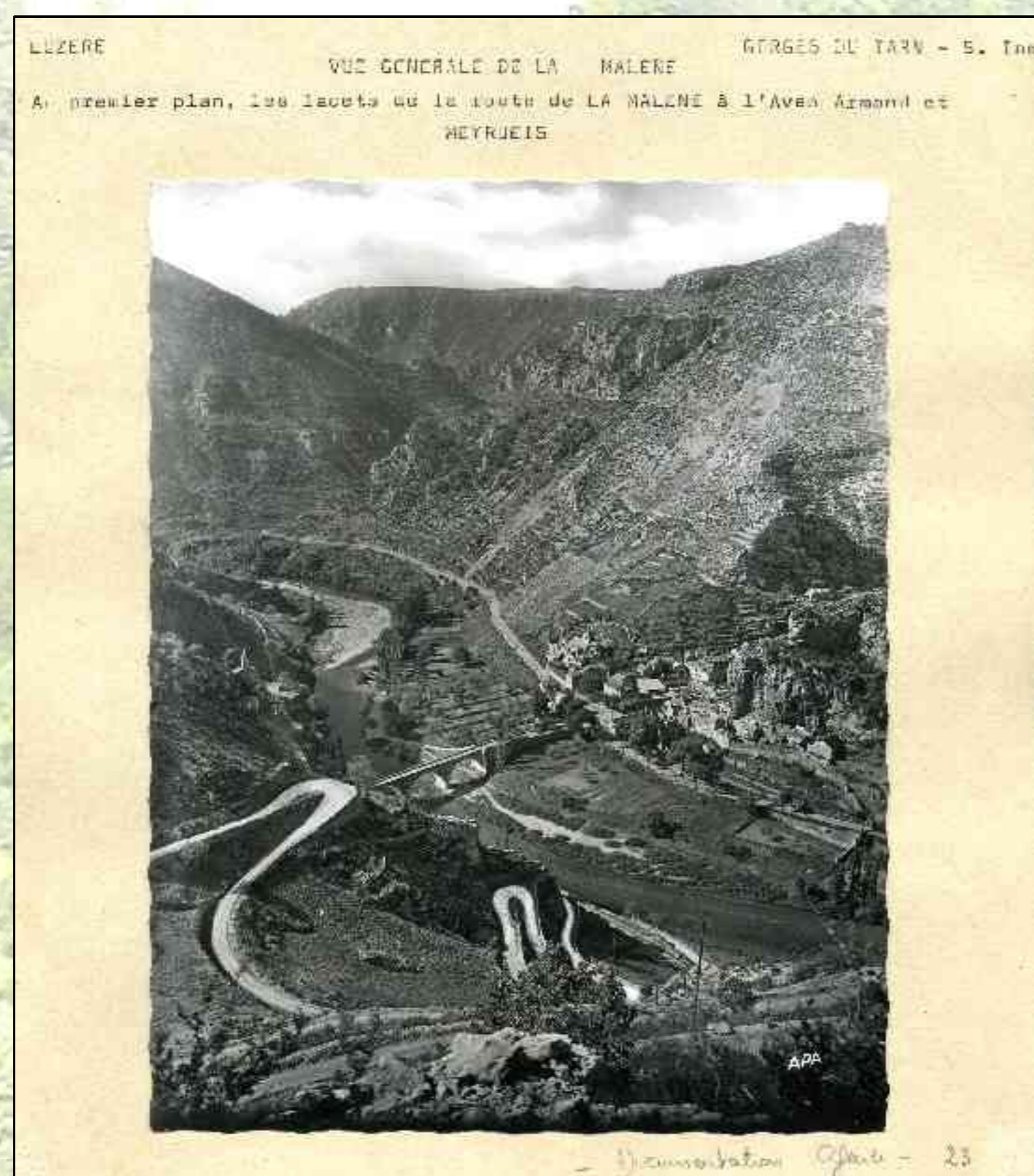
Une partie de ce vaste territoire bénéficiait déjà d'une protection au titre des sites inscrits (Gorges du Tarn inscrites le 31 mars 1942 et Gorges de la Jonte le 11 août 1989). Mais, alors que cette protection minimale ne concernait que les versants et la vallée et ne remontait pas au-delà de Castelbouc, le site classé couvre désormais jusqu'au vallon de Quézac-Ispagnac, véritable porte naturelle, géographique et géologique, et déborde largement sur les causses afin de tenir compte des unités et perspectives paysagères ainsi que des liaisons causses-vallées, lisibles tant dans l'espace que sur le plan économique ou culturel.



Carte des cônes de vue

Le site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, l'un des plus vastes de France, représente un peu plus de 20 000 ha et s'étend sur 17 communes dont 3 situées en Aveyron.

Il constitue un univers très varié correspondant à deux mondes, celui des causses (cause Méjean, cause de Sauveterre, cause Noir) et celui des vallées, étroitement imbriqués par leur économie et leurs relations humaines, et pourtant si différents par leur climat, leur paysage, leur forme, leur flore et leur architecture. Ces diversités réunies en un seul pays en font toute la richesse et ont justifié que la plus forte mesure de protection réservée en France à un site soit appliquée à ce territoire si spécifique.



Village de la Malène



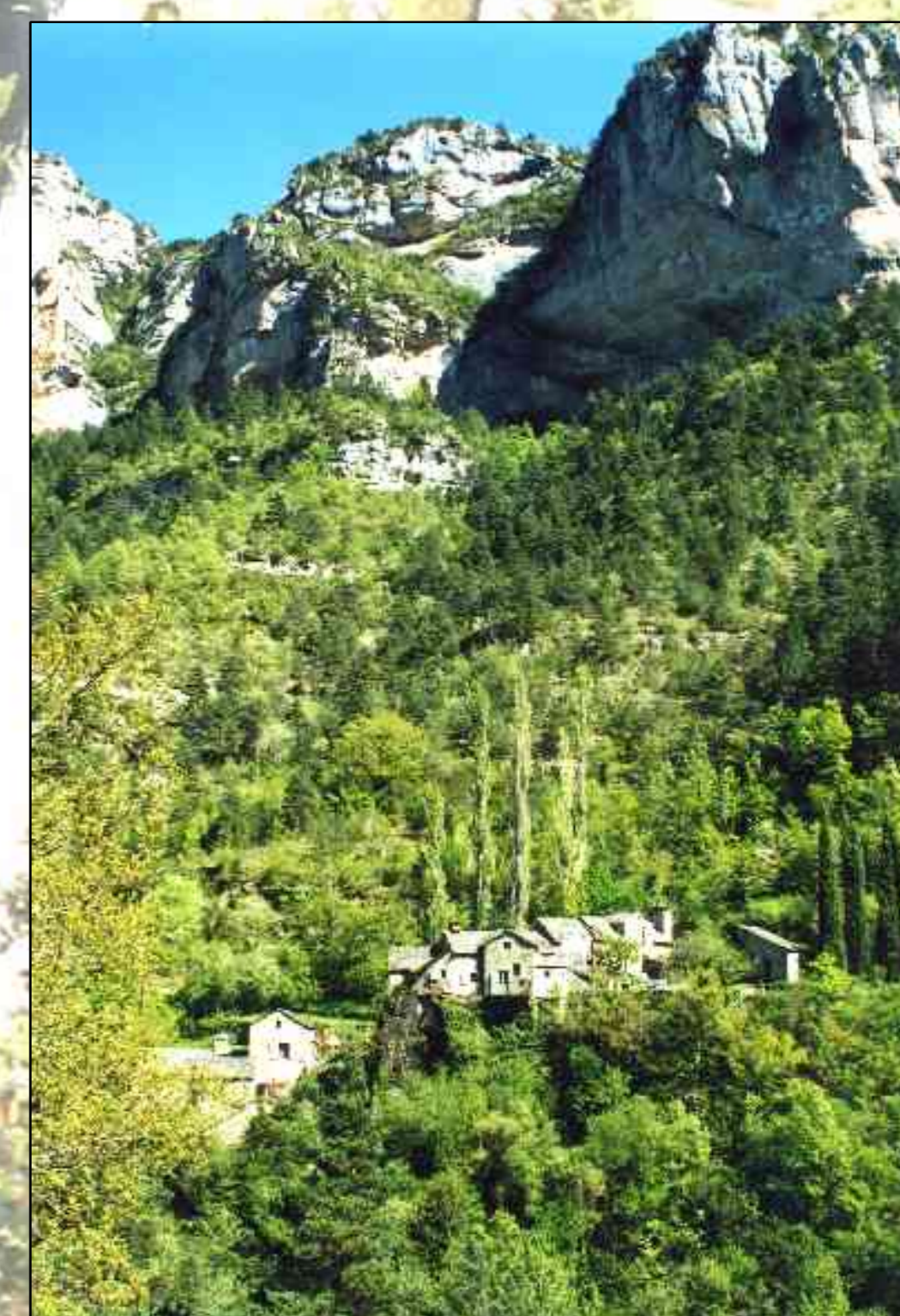
Hameau de Castelbouc



Entre la Malène et les Vignes



Mostuéjols



Hameau de la Sablière

Opération Grand Site (OGS) Pôle d'Excellence Rurale et interventions des collectivités locales

Parallèlement au classement des Gorges qui constituait le préalable réglementaire, le Ministère de l'Environnement avait proposé de lancer, sur les 17 communes concernées par les mesures de protection et deux communes partenaires, une Opération Grand Site (OGS).



Ferme des Boissets

Une OGS (dont plusieurs exemples peuvent être cités sur le territoire national : Pointe du Raz, Cirque de Gavarnie, Pont du Gard...) doit permettre d'engager, pendant une certaine durée, des opérations de réhabilitation et de requalification paysagères associant plusieurs partenaires locaux et l'Etat, afin de mettre l'ensemble protégé en concordance et en cohérence avec l'image qualitative que véhicule la notion même de site classé.

Même si elle n'a pas pu être suivie par la mise en place de crédits importants, la réflexion préalable à l'OGS a permis de définir des priorités et des thèmes d'actions.

A été également décidée, en concertation avec les élus, la mise en place d'un cahier d'orientation et de gestion destiné à exposer les règles et préconisations qui servent de base aux travaux dans le site classé (qu'il s'agisse de permis de construire et d'autorisations de travaux, pour la restauration du bâti ou la construction neuve, d'autorisations de clôture, de travaux routiers ou de travaux forestiers...).



Fenêtre Renaissance

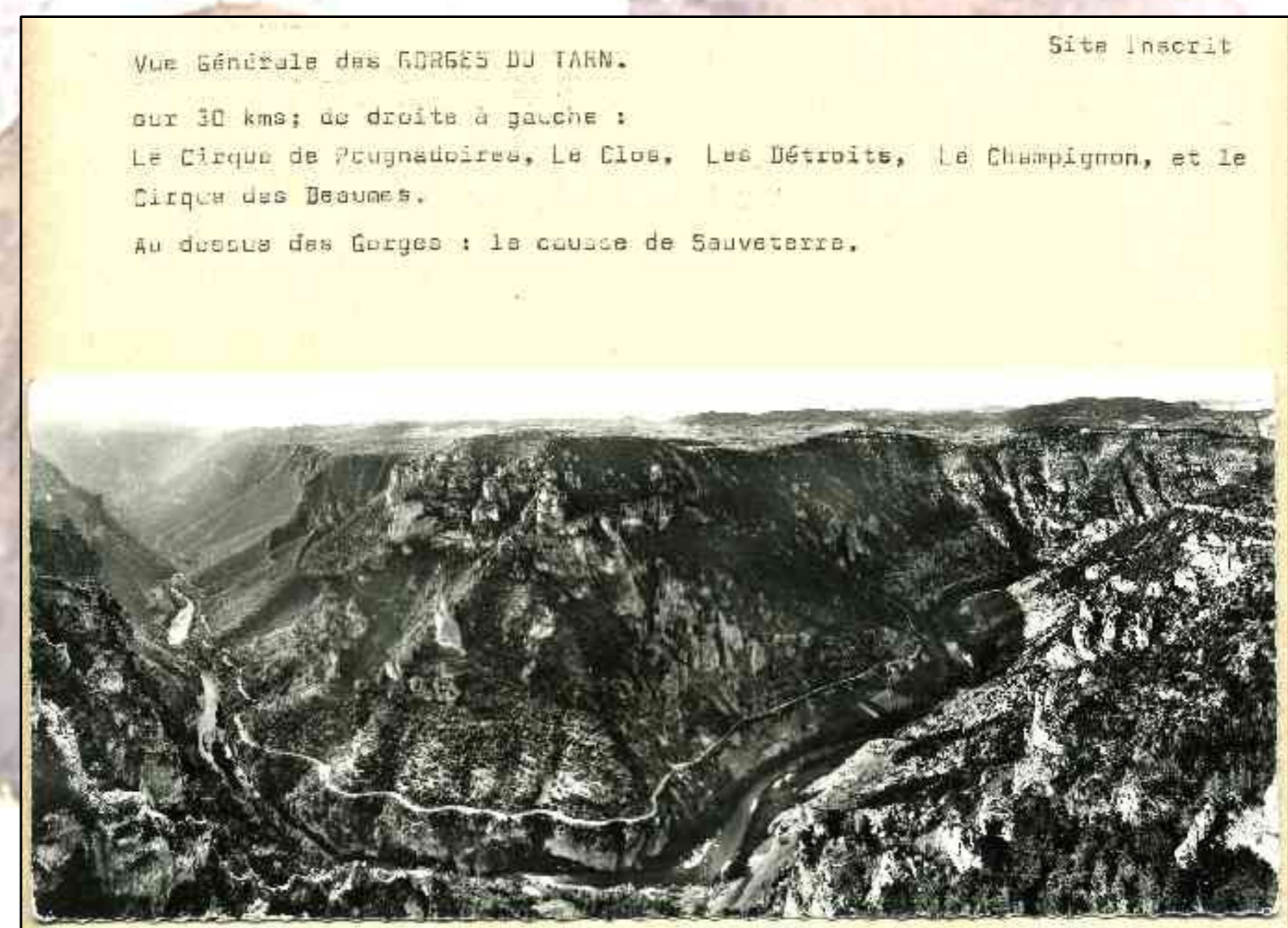


Hameau de Hauterives

Le territoire des Gorges du Tarn et de la Jonte a pu en outre bénéficier de la procédure et du financement liés à la mise en place d'un pôle d'excellence rurale (PER) en 2006. Plusieurs actions éligibles aux crédits accordés au titre de ce pôle ont pu être engagées comme la mise en place d'une charte signalétique ou encore un programme de réhabilitation du patrimoine bâti (par exemple l'assainissement de l'église de Saint-Chély du Tarn ou encore la réfection du toit en lauzes calcaires de l'église de Saint-Préjet, aux Vignes).

Par ailleurs, le Conseil Général a décidé d'apporter son soutien financier aux particuliers qui engagent des travaux de réhabilitation du patrimoine traditionnel (aides aux toitures en lauze calcaire et en lauze de schiste, aides aux façades à la chaux...). Cette aide est relayée dans les bourgs par certaines communes.

Ce sont donc tous les acteurs de ce territoire protégé qui apportent ainsi leur contribution à sa réhabilitation et à sa mise en valeur.



Vue panoramique



Extraits du cahier de gestion du site classé



Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère
- Nathalie Dominik, Raymond Pauget, Rémy Soulier-

Réhabilitation, restauration et requalification paysagères

Dans le cadre de la préparation du classement du site et de la mise en place des mesures d'accompagnement (requalification paysagère, développement touristique, gestion de l'espace protégé,...), quatre groupes de travail ont été constitués et ont réfléchi en 2001 et début 2002 aux thèmes suivants :

- Architecture, urbanisme et patrimoine
- Tourisme
- Infrastructures
- Agriculture et forêt



Parking paysager à Ispagnac



Réalisation d'une calade à Castelbouc

Ces thèmes sont pris en compte par le SIVOM des Gorges du Tarn au titre de ses programmes d'action.

Financées par les crédits de l'Etat, des Régions, des Départements et des Communautés de Communes, plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées :

- traversée de Blajoux,
- caladage des ruelles de Castelbouc,
- aménagement des espaces publics de Peyreleau, Mostuéjols, Laval du Tarn...
- restauration de terrasses, à l'occasion de la mise en oeuvre du programme de réimplantation de la vigne,
- interventions sur les églises (St Préjet, St Chély du Tarn, Montbrun, ...),
- élaboration d'une charte signalétique ...



Restauration d'un mazet de vigne à Sainte Enimie

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère qui gère la partie lozérienne du site classé (en liaison avec la Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon) et qui a été chargé du premier groupe de travail, a proposé, sur chaque commune, un certain nombre de thèmes d'actions relevant de la réhabilitation et de la requalification paysagères et qui devaient servir de base à des opérations ultérieures.

Il s'agit principalement :

- de la requalification des entrées de bourgs et des centres-bourgs (espaces à restructurer ou même à créer dans certains cas) ;
- d'intervention sur le bâti monumental (château, église...), ou vernaculaire (chapelles, fours, pigeonniers, chazelles...) ;
- de la restauration des terrasses et des murets de pierre sèche ;
- du traitement paysager de certains espaces (parkings, fronts bâtis, zones d'urbanisation « mitées ») ;
- de l'intégration des bâtiments d'activités agricoles ou artisanales ;
- de la mise en souterrain des réseaux ;
- du traitement de la signalétique ;
- de la sauvegarde des matériaux et techniques traditionnelles (lauze calcaire, lauze de schiste, tuile canal, enduits et badigeons à la chaux, qualité des appareillages, ferronneries,...).



Restauration du puits de Quézac

Vers l'élaboration de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) couvrant les bourgs et villages des Gorges

Ces documents à caractère réglementaire sont élaborés, sous le contrôle et avec l'assistance du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, et à l'initiative des communes, par des chargés d'étude spécialistes du patrimoine et du paysage, au sein d'un groupe de travail associant élus, représentants de l'administration et personnes qualifiées. Ils sont soumis à une enquête publique, à l'examen d'une commission spécialisée et approuvés par le Conseil municipal. Ils remplacent les traditionnels périmètres de protection établis autour des monuments historiques, mais peuvent également être mis en place sur une commune ne possédant aucun monument classé ou inscrit, mais disposant néanmoins d'un patrimoine naturel ou bâti suffisamment important et varié pour être pris en compte et préservé.

Les ZPPAUP comprennent, outre une analyse précise et exhaustive du patrimoine bâti et du développement historique et spatial des bourgs et villages concernés, un règlement précisant les contraintes touchant la réhabilitation du bâti ancien et la construction neuve, mais également le traitement des espaces publics, des clôtures, des abords... .

L'objectif est d'aboutir, par le biais de ces zones, à la couverture de la plupart des bourgs riches en patrimoine qui constituent des ensembles emblématiques du site classé.



Vallon d'Ispagnac - Quézac



Détails d'architecture



Pont classé de Quézac

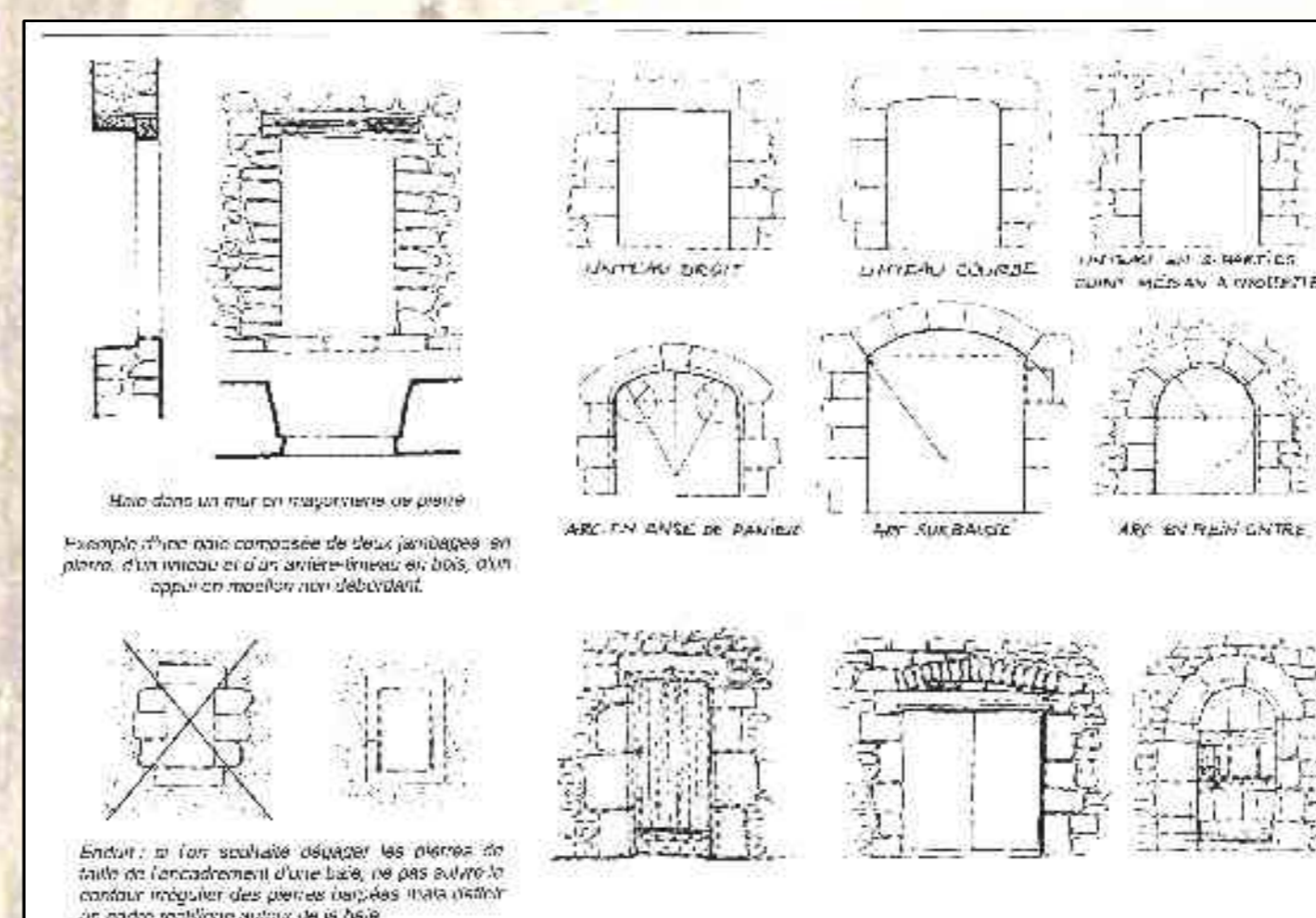


Couvent des Ursulines

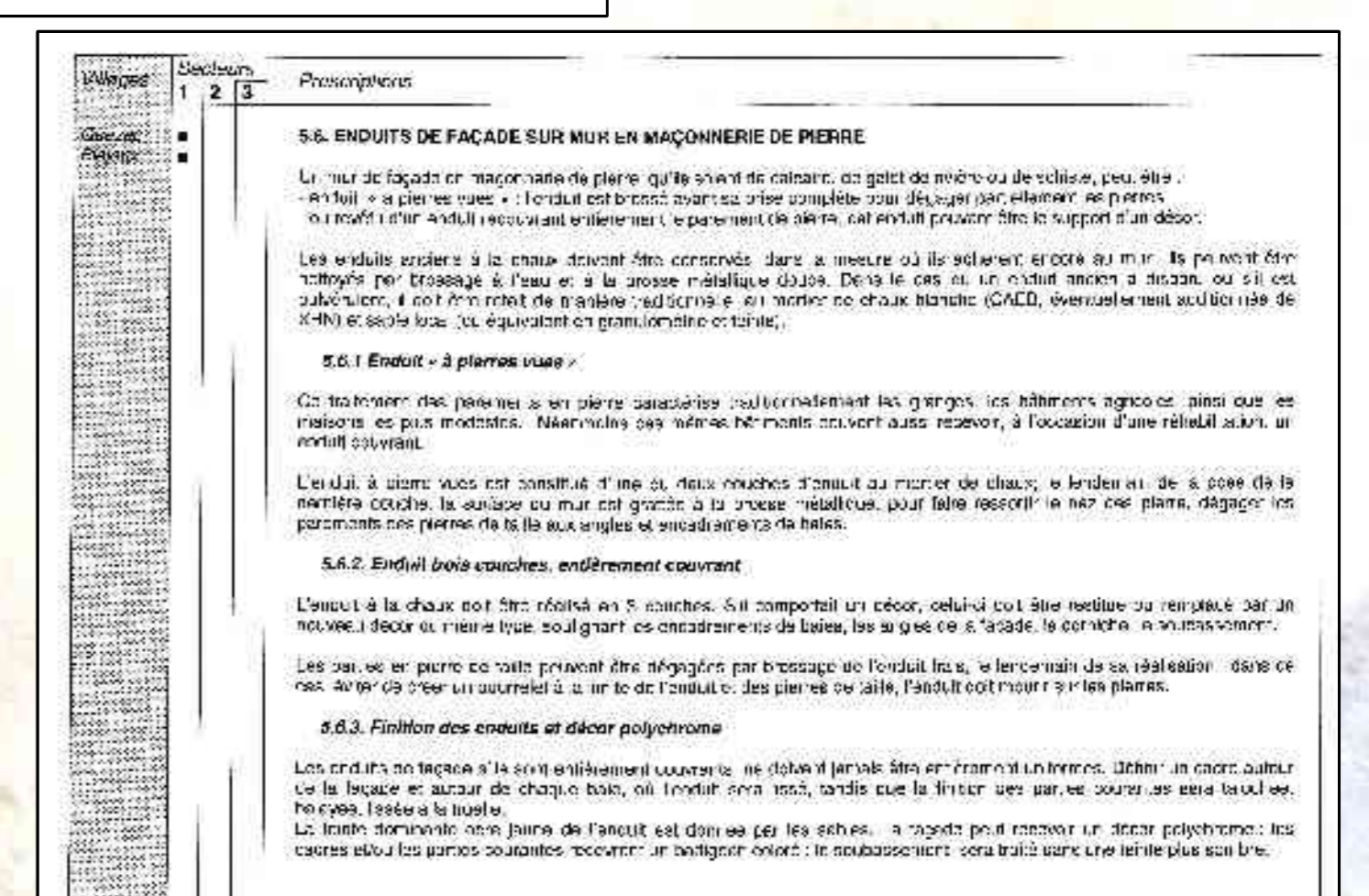
L'aide financière apportée aux particuliers dans l'ensemble du site classé, et plus particulièrement dans les territoires couverts par une ZPPAUP, par certaines communes, le Conseil Général de la Lozère, l'Etat et la Fondation du Patrimoine pour les réfections de façades et les toitures en lauze par exemple, contribue bien entendu non seulement à l'amélioration esthétique de ce patrimoine, mais encore à la sauvegarde des techniques et des matériaux traditionnels, l'un des enjeux forts du site classé.

La ZPPAUP de Quézac a été validée en avril 2006, celle d'Ispagnac en décembre 2007. Celles de Sainte-Enemie et du Rozier sont en cours d'étude.

Au delà de l'aspect pédagogique et du caractère protecteur qu'ils représentent, ces documents symbolisent la capacité des habitants d'une commune et de leurs élus à s'approprier un patrimoine et à accepter de fortes contraintes qualitatives de gestion, condition sine qua non d'une transmission efficace et pérenne aux générations futures.



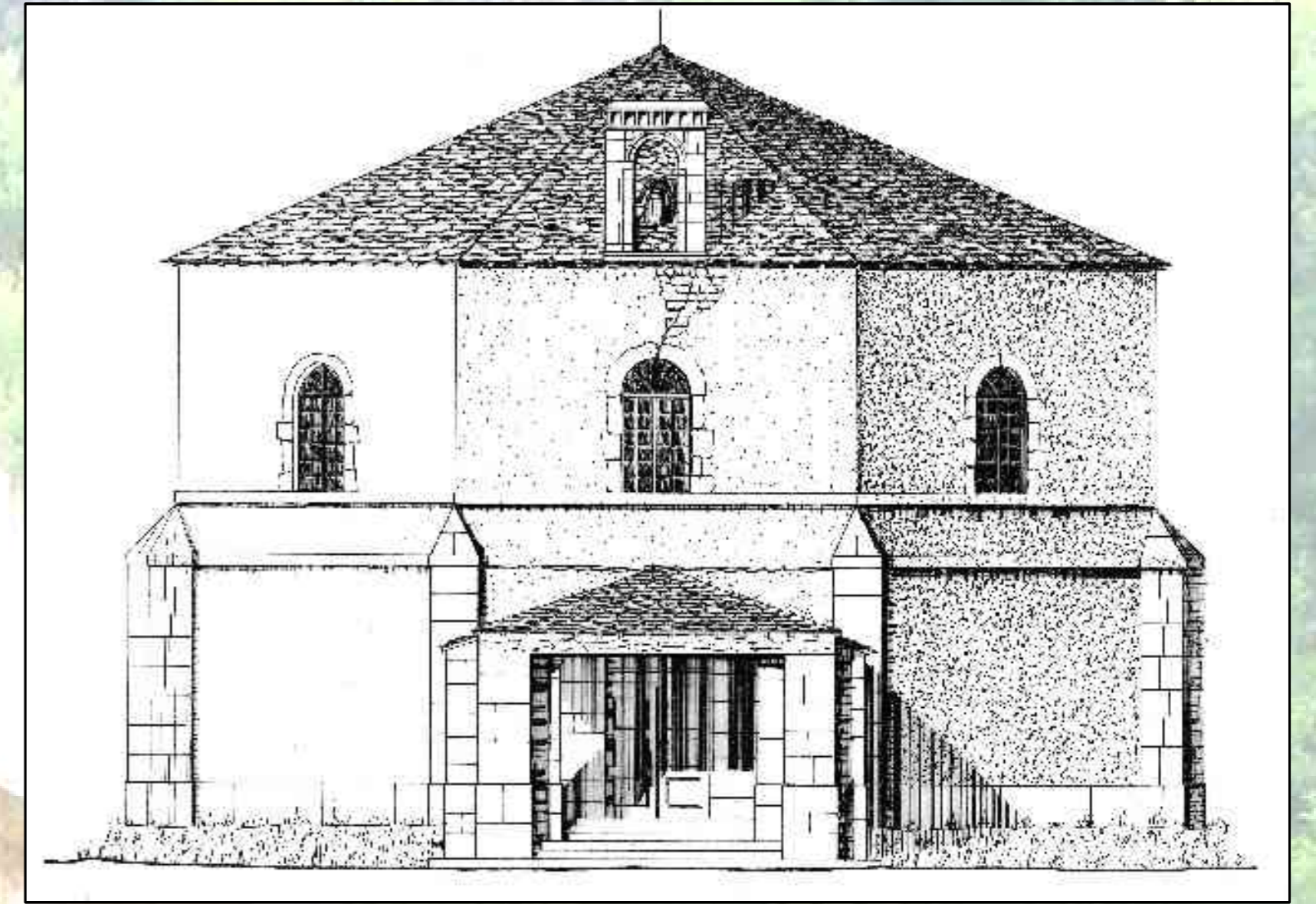
Extraits du règlement de la ZPPAUP de Quézac



Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère
- Nathalie Dominik, Raymond Pauget, Rémy Soulier-

La connaissance du bâti monumental dans les gorges

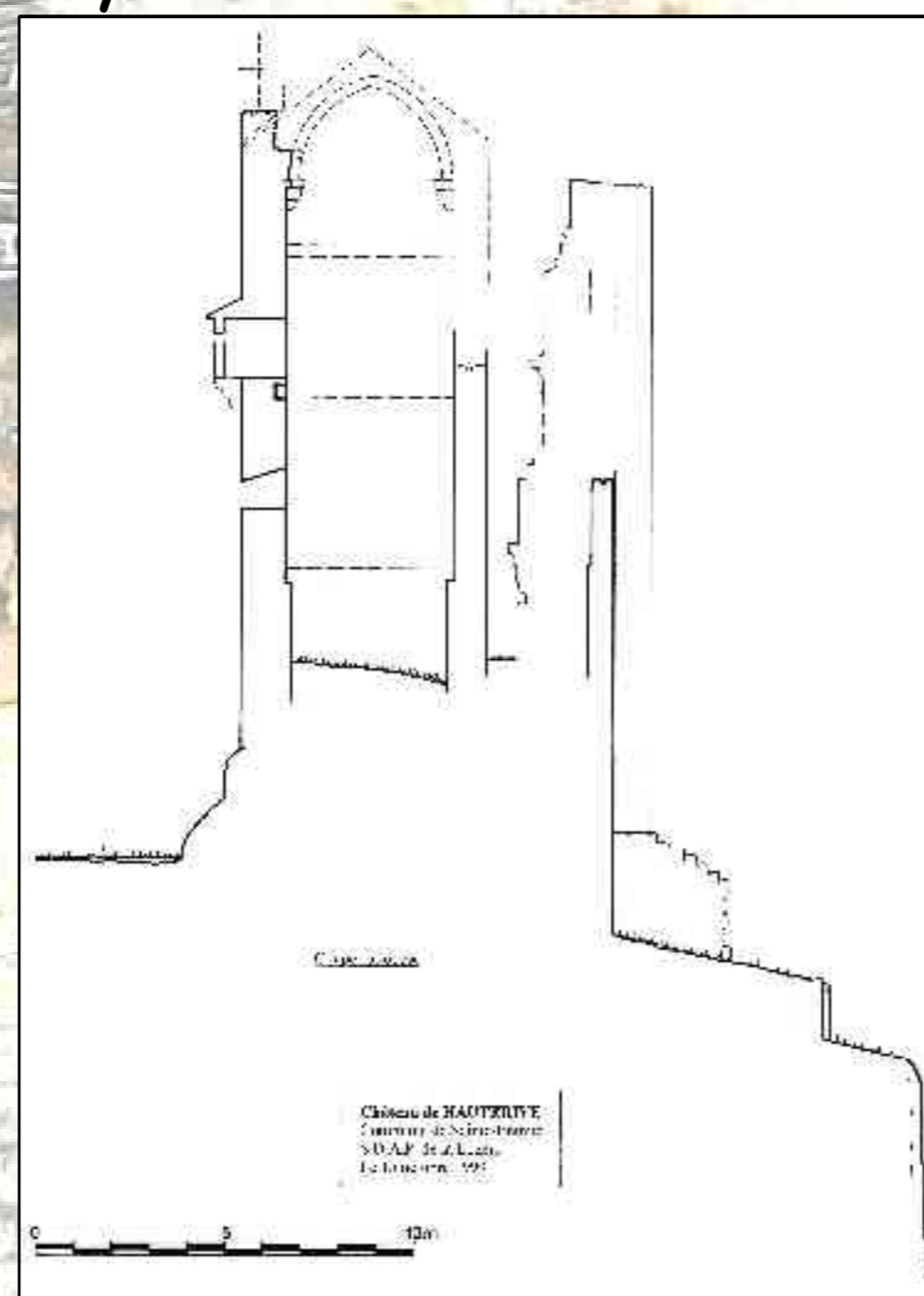
La sauvegarde et la préservation du bâti monumental sont des préoccupations permanentes des collectivités locales et de l'Etat. Ces actions passent avant tout par la connaissance et le recensement. Cette mission est assurée par les services départementaux du ministère de la Culture et les architectes intervenant au nom de ce même ministère, des collectivités ou des propriétaires privés (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, architectes en chef des Monuments Historiques, architectes du patrimoine, architectes DPLG, ...).



Le temple de Meyrueis

En complément des relevés effectués par les maîtres d'œuvre sur certains monuments et préalables à l'engagement de travaux de restauration, le SDAP de la Lozère a ainsi procédé depuis plusieurs années au relevé systématique des châteaux en ruine, églises et chapelles situés dans le site classé afin, d'une part, d'en avoir la connaissance la plus exhaustive possible et, d'autre part, d'établir les bases d'éventuels travaux de consolidation et restauration. Ont ainsi pu être analysés les châteaux de Castelbouc, Hauterives, Dolan, les églises et chapelles de St Côme, St Hilaire, Castelbouc, Prades, le temple protestant de Meyrueis ...

L'état sanitaire et l'aspect de nombreux immeubles subissant des désordres importants peuvent apparaître préoccupants et seules des actions parfois lourdes, menées sur le long terme, permettront de restituer à l'ensemble des gorges un patrimoine à la hauteur du site exceptionnel qui leur sert d'écrin.



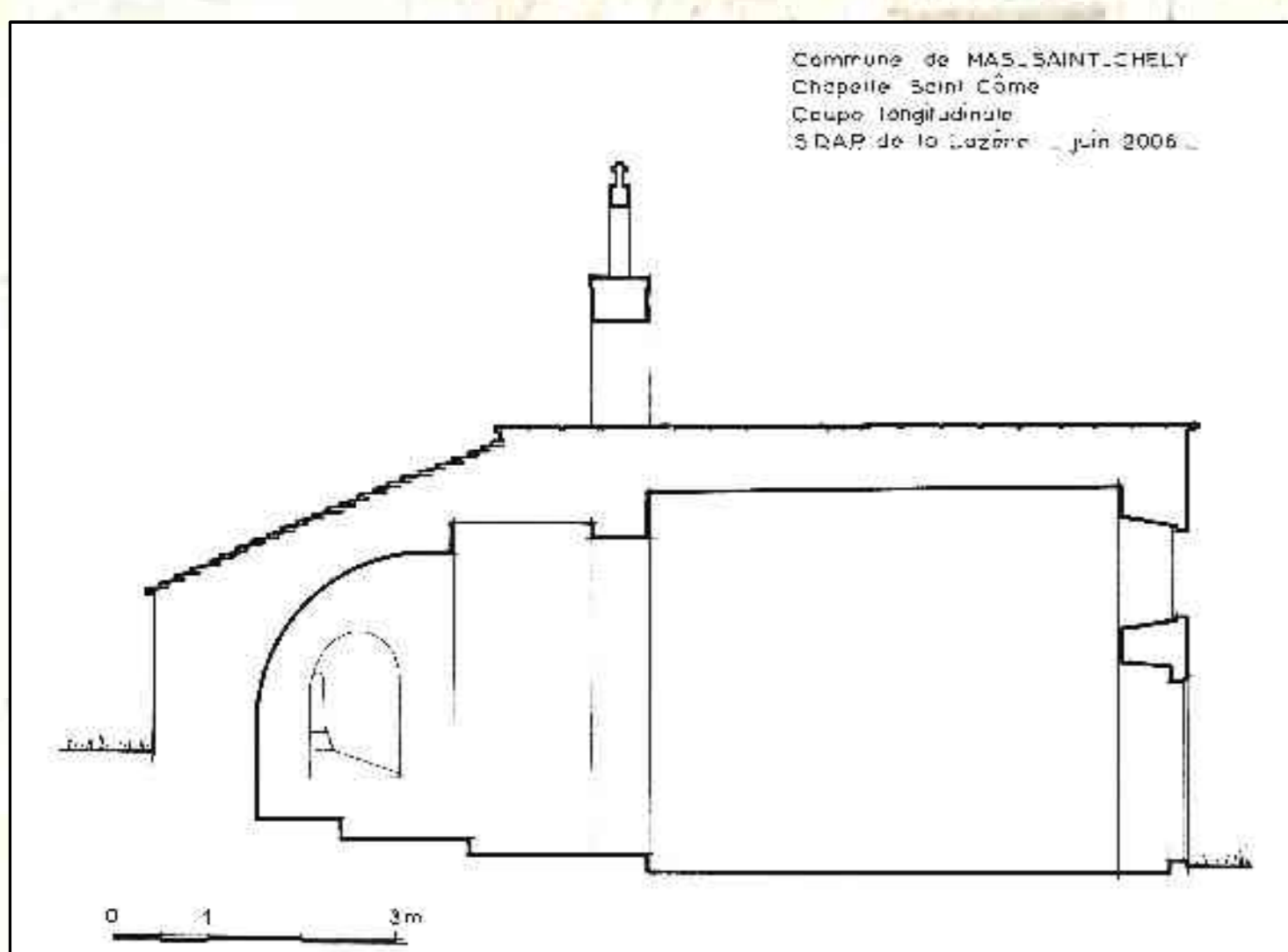
Château de Hauterives

Face aux contraintes budgétaires que rencontrent les propriétaires publics ou privés, Etat, collectivités territoriales et associations apportent leur soutien financier à des projets de restauration du patrimoine monumental.

Ainsi, la mise en œuvre du pôle d'excellence rurale (PER) sur les années 2006/2009 a permis, parmi les thèmes retenus, d'orienter les crédits sur la restauration de certains édifices.

Ont notamment été retenus :

- la réfection de toiture en lauze calcaire de l'église de St Préjet (commune des Vignes),
- Les travaux d'assainissement de l'église paroissiale de St Chély du Tarn (commune de Sainte-Enimie),
- Les travaux de restauration intérieure de la chapelle Notre Dame de Cénaret à St Chély du Tarn,
- La restauration du clocher et des façades de l'église de Montbrun.



Chapelle Saint Côme, Mas-Saint-Chély



Les terrasses et les murets en pierre sèche

L'aspect actuel des Gorges du Tarn et de la Jonte, dont les versants sont majoritairement occupés par des plantations, notamment de résineux, naturelles ou artificielles, laisse difficilement imaginer que ceux-ci ont largement été mis en culture par le passé, tout au moins autour et à proximité des villages et hameaux.



Terrasses et murets de pierres sèches supportant vignes, vergers, potagers accompagnés de mazets (petits bâtiments destinés au remisage des matériels d'entretien des vignes) formaient un paysage spécifique. Beaucoup de traces de ce paysage construit sont encore visibles et constituent la mémoire d'un lieu que l'homme a largement façonné.

L'opération de classement du site a bien entendu été l'occasion d'intégrer ce passé agricole intense. Parmi les orientations de requalification paysagère et les programmes liés, la réhabilitation d'une partie de ces terrasses constitue un enjeu fort.



Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère et le SIVOM des Gorges du Tarn ont souhaité démontrer dès le printemps 2003 que l'objectif de la restauration des terrasses en pierre sèche était bien réel en lançant des stages destinés aux particuliers.

Il s'agissait d'organiser, pour des personnes possédant de tels aménagements de sol sur leur propriété ou simplement désireuses d'acquérir cette technique, une session d'une semaine au cours de laquelle, encadrées par des professionnels, elles pourraient apprendre l'assemblage spécifique des moellons calcaires, sans aucun mortier.

Depuis, des stages annuels se déroulent régulièrement, relayés par les associations Altaripa, Maisons Paysannes de France et ABPS (artisans bâtisseurs en pierre sèche). Ils rassemblent de dix à vingt personnes au village de Hauterives, lieu symbolique pour la restauration du bâti dans les gorges.

Ils permettent de démontrer tout l'intérêt que chacun porte encore à l'un des aspects essentiels de la mémoire des gorges et à cette technique ancestrale de construction et d'aménagement.

Ils servent aussi d'exemples à d'autres stages organisés sur ce thème, sur plusieurs sites du département (Cévennes, Saint-Julien du Tournel...).



Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère
- Nathalie Dominik, Raymond Pauget, Rémy Soulier-

La culture de la vigne dans les Gorges du Tarn et de la Jonte

Même si le couvert forestier important des versants des causses ne le laisse que peu deviner, les Gorges du Tarn et de la Jonte ont connu par le passé une forte activité agricole et viticole notamment au cours du XIX^{ème} siècle. Il était ainsi possible de recenser plus de 250 hectares de vignes cultivés en 1851, entre Ispagnac et le village de Saint-Préjet, surface qui atteignait même 328 hectares en 1924 entre Ispagnac et le Rozier, et 50 hectares dans les gorges de la Jonte, malgré une déprise déjà très prononcée due à un exode massif et aux pathologies de la vigne.

Si le vignoble avait déjà beaucoup perdu de surface au siècle précédent, son déclin s'est surtout manifesté à partir du deuxième quart du XX^{ème} siècle. Avec l'abandon de ce type de culture, c'est bien toute l'image d'un pays qui en a été modifiée. Les restanques et bancels non entretenus ont vu peu à peu leurs murettes de pierre sèche s'écrouler et leurs mazets s'effondrer, accompagnant dans leur abandon l'autre culture locale, celle des amandiers. La friche et les résineux ont colonisé ces espaces, ne laissant subsister que quelques traces, encore lisibles dans le paysage grâce à la ténacité de quelques propriétaires.



Le retour de la vigne est bien plus qu'une simple image pour les gorges : la lutte contre l'abandon et l'enfrichement des terres, la restauration des terrasses en pierre sèche, la conservation des savoir-faire, la fierté de retrouver une activité qui a marqué la région et façonné son paysage pendant des siècles, la mise en valeur de tout un patrimoine lié, et même une véritable production locale de vin et de produits dérivés constituent autant d'actions qui s'inscrivent parfaitement dans le projet de mise en valeur du site classé.

Le SIVOM du Grand Site, en partenariat avec le Parc National des Cévennes, le Conseil Général et les services de l'Etat, soucieux de ne pas laisser disparaître un élément essentiel du patrimoine local, a engagé une action de réimplantation de la vigne sur la base d'études précises et complètes, portant notamment sur le choix des cépages et les modes de vinification. Les premières opérations de replantation ont été engagées fin 2003 sur le territoire de la commune d'Ispagnac.

Depuis, ce sont 12 hectares qui ont pu être replantés sur les communes d'Ispagnac, Quézac et Sainte-Enemie et sont exploités par deux viticulteurs. Une unité de vinification a été mise en place au bourg d'Ispagnac en 2006.



Chapelle Notre-Dame de la Cénarète

Etude archéologique d'un monument

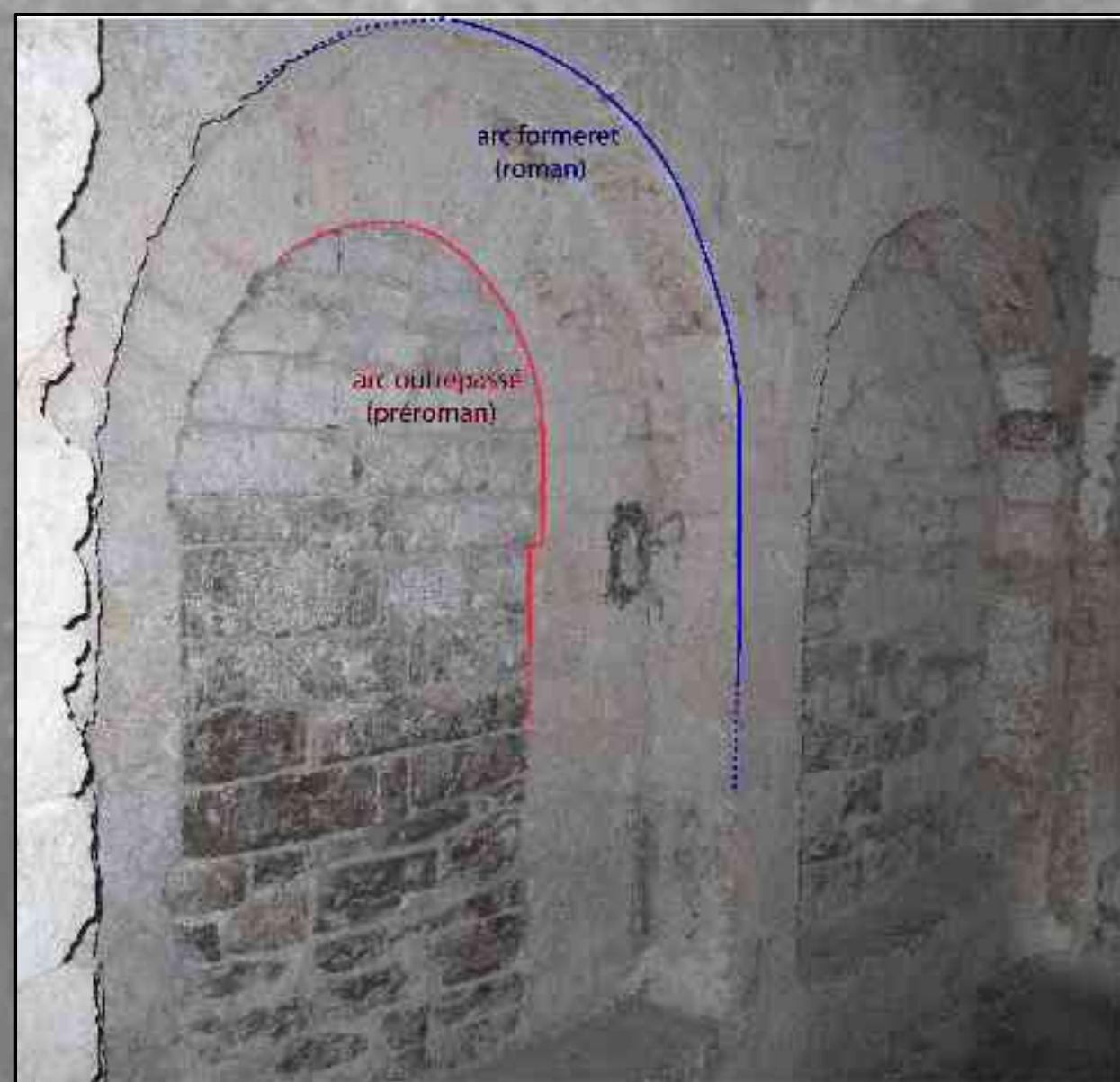
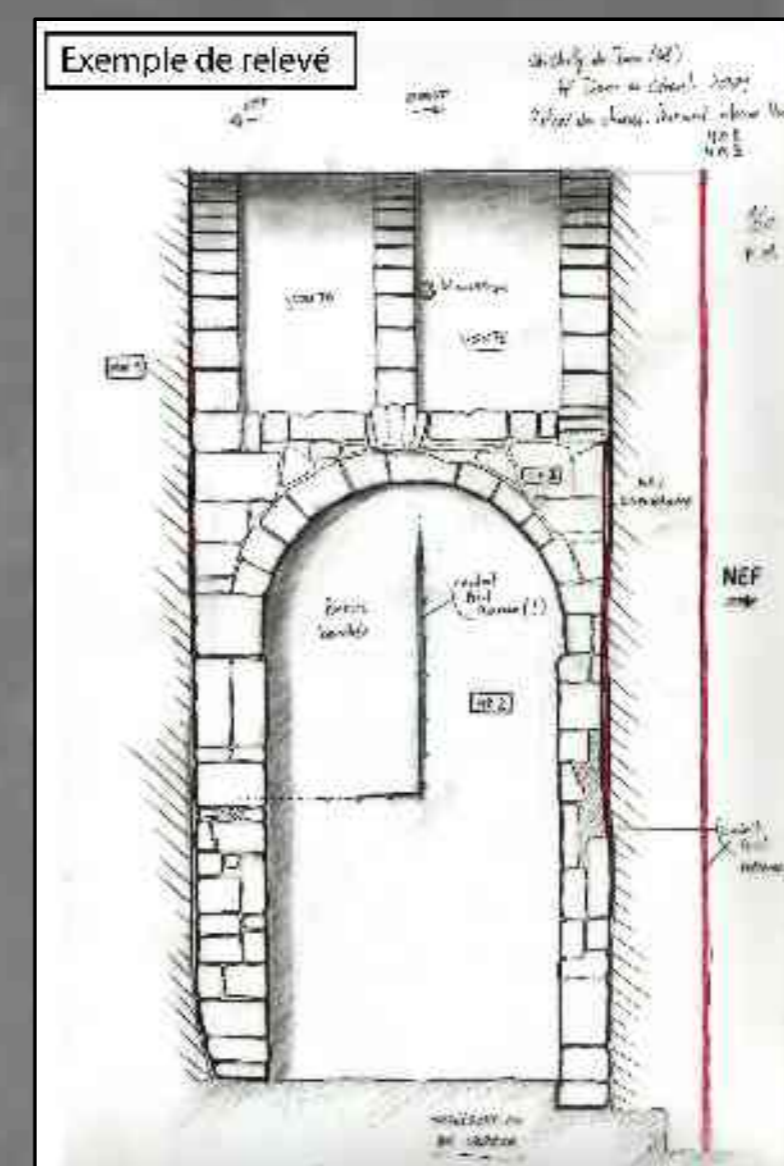


Dans le cadre d'une restauration prochaine de la chapelle Notre-Dame de la Cénarète, située à Saint-Chély-du-Tarn (Commune de Sainte-Énimie), une équipe d'archéologues missionnée par le Service Régional de l'Archéologie (DRAC Languedoc-Roussillon) et soutenue financièrement par la commune de Sainte-Enimie, est intervenue au préalable pour procéder à une étude du bâti. Cette opération s'est effectuée durant le mois d'avril 2009. La chapelle a fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques par arrêté du 20 octobre 1987.

L'opération consistait à mettre en évidence les diverses phases de construction et de remaniements de la chapelle et de proposer un intervalle chronologique de fondation. Pour cela, divers relevés à l'échelle ont été effectués, tant en interne qu'en externe, ainsi qu'une importante couverture photographique. Ces documents sont les supports de réflexion des archéologues grâce auxquels il leur est possible de retracer l'évolution d'un bâtiment.

Parallèlement à l'étude des élévations, un sondage a été ouvert en extérieur à la jonction chevet/nef. Celui-ci a permis de mettre au jour les fondations de la chapelle, ainsi que les niveaux d'occupations qui leurs sont associés.

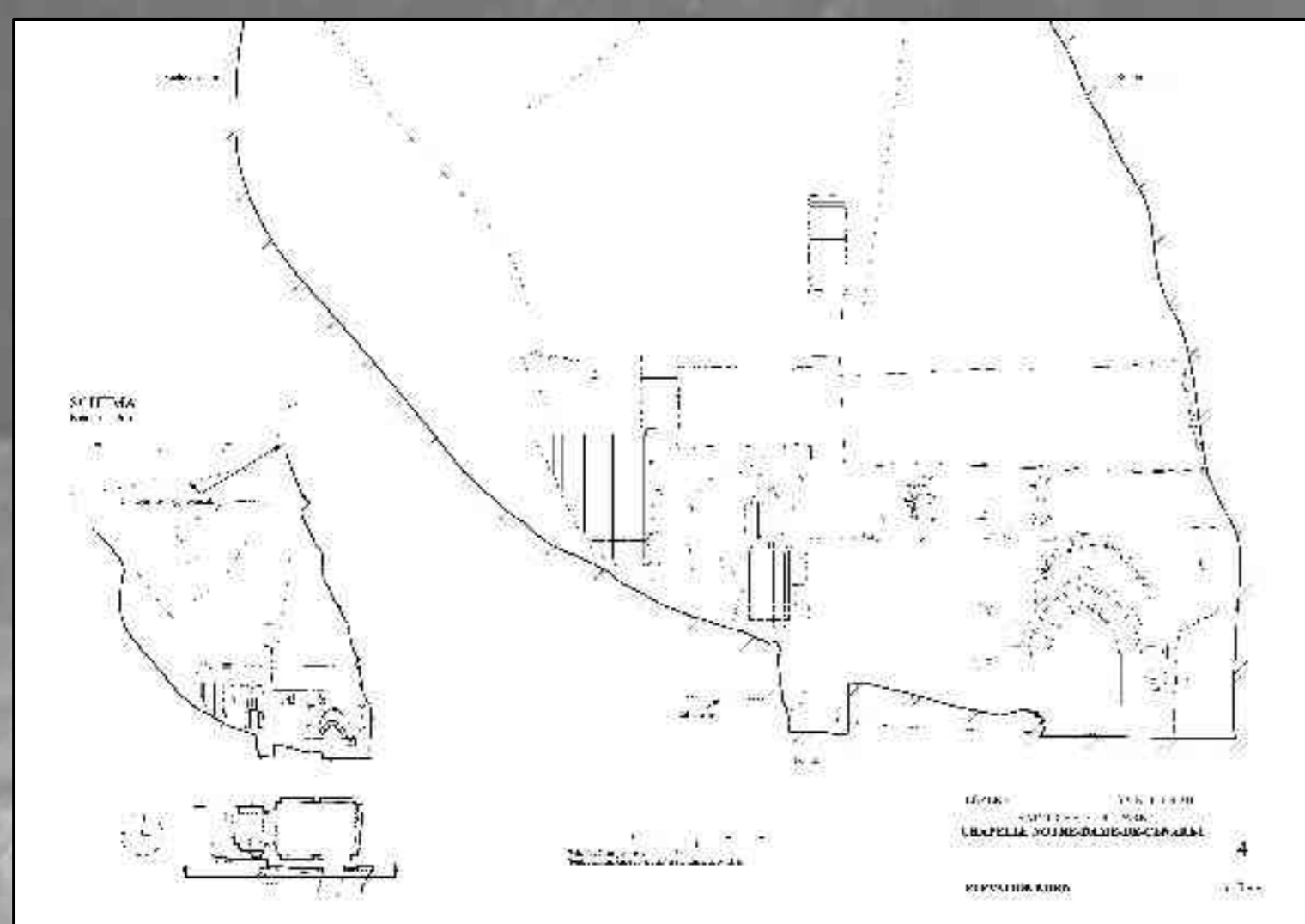
L'étude des élévations a mis en évidence un état antérieur à la période romane, caractérisé par le voutement en plein cintre de la nef et du chœur, et par l'installation préalable des arcs formerets qui soutiennent ces voutes.



Dans son état primitif, la chapelle voyait son chevet s'ouvrir côté nord par une large arcade, semblable selon toute vraisemblance, aux arcatures bouchées que l'on observe à l'intérieur, sur le mur sud de la nef. Ces deux arcs sont dits outrepassés et s'ouvraient à l'origine vers l'aven.

Enfin, bien que le plan au sol ait été repris, le premier édifice était de taille plus restreinte et plus bas, son dispositif de couverture consistait a priori en une charpente couverte de lauzes.

A l'intérieur, subsistent encore des reliquats d'enduits peints de cette première période. Ils sont visibles essentiellement dans le chœur, derrière les reprises de la période romane.



Ces éléments, réunis ensemble, désignent un édifice qui pourrait avoir été bâti aux alentours de l'an Mil, voire auparavant. L'hypothèse d'un petit oratoire, agrandi pour répondre au besoin du culte, n'est pas à exclure. Des charbons de bois, trouvés dans le sondage sur les plus anciens niveaux d'occupation pourraient apporter une fourchette chronologique plus précise, grâce au procédé de datation au Carbone 14.

La gestion et l'entretien des berges

Le SIVOM assure sur son territoire des missions dans le domaine de la gestion des cours d'eaux.

Ces actions, font partie d'une démarche portant sur l'ensemble des cours d'eaux présents et de leurs bassins versants.

Le SIVOM intervient notamment sur la partie physique de la rivière, en travaillant sur la végétation de berge (ripisylves) et les bancs alluviaux transportés par les cours d'eaux.

Cette démarche de gestion des cours d'eaux conçue de manière globale et non plus sous forme de petites actions disséminées, nécessite la réalisation d'un diagnostic des cours d'eaux du bassin, permettant d'envisager des actions d'ensemble sur le long terme.

Des programmes pluri-annuels de travaux sont mis en place. Ils ont pour but d'organiser ces derniers afin de restituer à la rivière ses fonctions, d'améliorer les capacités d'écoulement des eaux et la stabilité des berges tout en respectant et en préservant l'écosystème.

Les interventions consistent en :

- Des travaux de restauration des berges et du lit, notamment par replantation de la végétation, gestion des bancs alluviaux afin d'améliorer ou rétablir la qualité des milieux aquatiques.

- Des travaux préventifs afin de limiter les risques de dégâts en cas de crue par exemple par coupes d'arbres dangereux ou vieillissants.

- Des travaux curatifs sur les dégâts occasionnés, notamment les érosions. L'objectif est de proposer des solutions techniques efficaces sans toutefois trop artificialiser la rivière. L'accent est donc mis sur des ouvrages dits de « génie végétal », utilisant des matériaux vivants ou biodégradables dans le temps (piquets bois, plants de saules, boutures, fagots...), afin d'imiter la nature et permettre la remise en place d'une zone plus naturelle.

Cet écosystème complexe nécessite également la prise en compte de la faune et de la flore, notamment de certaines espèces patrimoniales.

Des partenariats se créent avec d'autres organismes ou associations afin d'aborder ces sujets, notamment un partenariat entre le SIVOM et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Lozère, permettant au technicien de la structure de consacrer un tiers de son temps à la gestion piscicole et la protection des milieux aquatiques sur le bassin.



Reconstitution de la berge du chemin communal par apport de matériaux, mise en place d'une fascine en pied de berge (barrière constituée de fagots de saules bloqués entre des piquets en châtaigniers) géotextile, grainage et plantation.



Reprofilage de la berge et plantation d'espèces locales (saules, aulnes, frênes, érables...) afin de reconstituer un cordon de végétation le long de la rivière



Mise en place de seuils pour diversifier le fond du lit sur secteur de dalle, permettant la reconstitution de zones de frayères pour les truites